

INFORMATION SUR LE MEDIATEUR

LES MEDIATEURS DE L'EDUCATION NATIONALE

Rôle :

Ils sont compétents pour toutes réclamations concernant le fonctionnement du service public de l'éducation. Ces réclamations peuvent provenir des usagers (parents, étudiants et lycéens majeurs) ou des personnels de l'Éducation nationale.

Comment saisir le médiateur :

Vous devez avoir au préalable effectué une réclamation auprès du service ou de l'établissement concerné, et obtenu une réponse négative, ou pas de réponse.

Pour saisir le médiateur, faites de préférence une demande par écrit (voie postale ou courrier électronique). Joignez-y si possible une copie de la réponse obtenue lors du recours préalable.

Coordonnées des médiateurs académiques de l'Académie de Rennes :

Denis SCHENKER
Rectorat d'Académie de Rennes
96, rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes Cedex 7
Tél : 02.99.25.35.25 – Fax : 02.99.25.35.21

Mél : mediateur@ac-rennes.fr

INFORMATION SUR LE MEDIATEUR

LES MEDIATEURS DE L'EDUCATION NATIONALE

Rôle :

Ils sont compétents pour toutes réclamations concernant le fonctionnement du service public de l'éducation. Ces réclamations peuvent provenir des usagers (parents, étudiants et lycéens majeurs) ou des personnels de l'Éducation nationale.

Comment saisir le médiateur :

Vous devez avoir au préalable effectué une réclamation auprès du service ou de l'établissement concerné, et obtenu une réponse négative, ou pas de réponse.

Pour saisir le médiateur, faites de préférence une demande par écrit (voie postale ou courrier électronique). Joignez-y si possible une copie de la réponse obtenue lors du recours préalable.

Coordonnées des médiateurs académiques de l'Académie de Rennes :

Denis SCHENKER
Rectorat d'Académie de Rennes
96, rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes Cedex 7
Tél : 02.99.25.35.25 – Fax : 02.99.25.35.21

Mél : mediateur@ac-rennes.fr